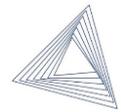


## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# PhiiM Solutions All Weather R4

Cet OPCVM est géré par Phi Investment Managers

Code ISIN : FR0013065281 (Part R)

## Objectifs et politique d'investissement

• **Objectif de gestion** : L'objectif de l'OPCVM est la recherche, via des investissements principalement réalisés en OPCVM/FIA exposés aux marchés actions et obligataires sélectionnés de façon rigoureuse, d'une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence 50% MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (NDEEWN Index) et 50% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR (LEGATREH Index), sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Les indices sont libellés en euro et retenus coupons et dividendes réinvestis.

PhiiM Solutions All Weather R4 est un fonds dont l'allocation stratégique et tactique sera guidée par de la recherche externe et notamment celle de First Trust Global Portfolio (FTGP).

PhiiM exercera une analyse de l'allocation proposée par FTGP et sélectionnera en conformité avec son processus de sélection d'OPCVM et de FIA y compris les ETF répondant au mieux au choix d'allocation.

Pour déterminer la pertinence des OPCVM/FIA sous-jacents, PhiiM s'intéresse à deux éléments : la taille (par son encours) du sous-jacent et sa capacité à battre régulièrement son indice de référence ou à s'en approcher.

Concernant la sélection et le suivi des ETFs, PhiiM appliquera un processus composé de quatre grandes phases : (i) Identification de la stratégie à répliquer, (ii) Construction d'un échantillon de fonds comparables et identification du meilleur instrument par le biais d'une analyse quantitative, (iii) Vérification des caractéristiques de l'ETF sélectionné, (iv) Suivi de l'ETF.

Le portefeuille sera investi entre 0% et 80% en OPCVM/FIA exposés aux produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation). L'OPCVM pourra être exposé jusqu'à 30% sur des titres (ou à défaut

émetteurs) non notés ou appartenant à la catégorie « spéculative » (notés en dessous de BBB- par des agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's ou Fitch) ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion).

Le portefeuille sera investi entre 0 et 70% en OPCVM/FIA exposés aux marchés des actions internationales, de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations et de tous secteurs d'activités. L'exposition aux marchés actions pourra être couverte jusqu'à 100% par le recours à des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers via des futures ou des options sur indices.

L'OPCVM pourra également être exposé dans la limite de 30% en produits classés dans la catégorie « Alternatives ».

L'exposition aux différentes classes d'actifs sera réalisée au travers d'investissement en parts ou actions d'OPCVM, de FIA et/ou de fonds d'investissement de droit français ou étrangers (y compris ETF).

L'OPCVM peut également investir en titres libellés dans une devise autre que l'euro jusqu'à 100% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés dans un but de couverture totale ou partielle du portefeuille aux marchés d'action, de taux, ou de change jusqu'à 100% de l'actif net.

L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans [indiquer la période

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

### Explication de l'indicateur et ses principales limites

L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée de l'OPCVM caractérisée par une flexibilité sur l'allocation entre les marchés actions et taux ainsi que par la possibilité de couvrir les positions prises. • Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. • La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. • La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement « sans risque ». • Le Fonds appartient à la catégorie 3 en raison de la nature de ses investissements qui comprennent les risques présentés ci-dessous. • Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du Fonds ou exposer le Fonds à des pertes. • D'autres facteurs ayant une influence

comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises et les événements significatifs relatifs aux entreprises.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

• **Risque de crédit** : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur qui conduirait à une baisse de la valeur liquidative. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit. • **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM. • **Risque de change** : la performance peut être affectée par les fluctuations de change.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaître l'ensemble des risques auxquels est soumis l'OPCVM.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

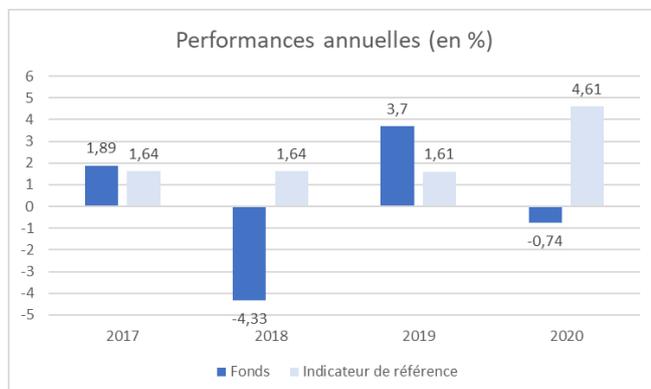
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	5% maximum
Frais de sortie :	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,03%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	<p>20 % TTC de la surperformance du fonds par rapport à l'indice de référence (50% MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (NDEEWNR Index) et 50% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR (LEGATREH Index)). Les trois périodes de référence retenues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante (le premier exercice courant du novembre 2022 au 30 juin 2023) ;</li> <li>• La période débutant à la date de clôture du 5ème exercice précédent la date de calcul de valeur liquidative ;</li> <li>• La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans, ou à défaut la date de clôture intermédiaire affichant la sous-performance la moins prononcée de telle sorte que seules les sous-performances non rattrapées antérieures à 5 ans sortent de l'historique année après année ;</li> </ul> <p>Le versement d'une commission de surperformance est possible en cas de performance négative (par exemple, si le Fonds a dépassé son indice de référence mais enregistre une performance négative dans l'ensemble). Des informations plus détaillées sur la méthode de calcul sont disponibles dans le prospectus.</p>

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour l'exercice en cours et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.phiiim.fr](http://www.phiiim.fr).

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** Sur simple demande écrite auprès de Phiim – 41 rue Saint-Ferdinand – 75017 Paris ou sur le site [www.phiiim.fr](http://www.phiiim.fr).

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de Phiim – 41 rue Saint-Ferdinand – 75017 Paris ou sur le site [www.phiiim.fr](http://www.phiiim.fr).

**Fiscalité :** L'OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site [www.phiiim.fr](http://www.phiiim.fr).

La responsabilité de Phiim ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Phiim est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/12/2022.